

Programme de recherches et de valorisation culturelle.

Sous la direction de Gérard COLLOMB et Francis DUPUIS.

(Destinataire: Mission du Patrimoine Ethnologique).

RAPPORT DE MISSION:

ST-LAURENT DU MARONI (Guyane)

SEPTEMBRE 1996.

Jean-yves PARRIS.

Présentation.

Ce compte-rendu fait suite au projet d'étude soumis en novembre 1995. Il s'inscrit dans le programme de recherches et de valorisation culturelle conduit par G.Collomb et F.Dupuis, dans la perspective des actions de développement de la Mission du Patrimoine Ethnologique en Guyane. Notre objectif sera de fournir quelques éléments de compréhension des logiques du changement social chez les Marrons Ndjuka de la région ouest de la Guyane. Ces éléments reposent sur un travail de terrain effectué d'une part autour de l'agglomération de St-Laurent du Maroni durant un mois et demi (à partir de septembre 1996) et, d'autre part, sur l'amont de la rivière Tapanahony, le territoire traditionnel de ces Marrons.

La démarche suivie lors du recueil des données et maintenant au moment de la restitution, reste fidèle à notre engagement initial. Elle consiste à saisir l'évolution des Ndjuka de cette région non pas selon le point de vue d'une ethnie aux frontières rigides et immuables, c'est-à-dire close sur elle-même, mais plutôt en considérant que ses membres sont acteurs d'une situation d'interculturalité à partir de laquelle ils se positionnent, se définissent, et qu'ils définissent bien entendu en retour. Nous voudrions pour cela faire des causes du changement social une combinaison de facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes. En d'autres termes, le postulat proposé consiste à appréhender les Ndjuka dans leurs interactions avec les autres groupes culturels¹ et à se demander en quels termes à travers les changements sociaux, politiques ou culturels qui constituent leur histoire, les Ndjuka parviennent à élaborer les indispensables limites ou frontières qui les distinguent des autres. A partir d'un travail de terrain qui a fait apparaître une situation que l'on peut qualifier à certains égards de préjudiciable aux échanges interethniques et aux relations entre les Ndjuka et les institutions politiques et administratives, nous commencerons tout d'abord par présenter les éléments qui peuvent en être la cause.

¹ Les Ndjuka étant dans cette région en contact avec des Amérindiens (Kalina et Arawak), des Créoles, des Hmongs, des Européens et d'autres Noirs Marrons tels que des Aluku et des Paramaka notamment.

D) DES FACTEURS DU CHANGEMENT SOCIAL.

a) L'ancienneté des migrations.

Si la rivière Tapanahony est le territoire traditionnel des Ndjuka, il n'ont jamais été pour autant confinés dans cette zone. A partir des travaux de R.Price, de S.De Groot ou encore de Thoden Van Velzen², nous connaissons maintenant bien l'histoire de ce groupe. Cette histoire atteste que les relations entre les Ndjuka et la côte, notamment les plantations situées sur la Cottica, la Saramacca, la Coppename ou la rivière Surinam, n'ont jamais été totalement interrompues, même durant les périodes où les colons affichèrent leur volonté de se passer de cette main-d'oeuvre. Aux actions de représailles sur les plantations coloniales des bandes de rebelles encore en formation, les colons, en retour, tentent soit de reprendre possession de leurs anciens esclaves, soit de mater ces rébellions pour que ne se propage pas l'exemple qu'elles donnaient aux autres assujettis. A partir de 1760, date de la signature du premier traité de paix entre le gouvernement de la colonie et les Ndjuka, ces relations seront plus pacifiques sans jamais cesser d'être totalement dénuées de violences. La totalité des clauses des traités ne sera jamais totalement respectées par aucune des deux parties, et des expéditions conduites par les Ndjuka continueront de provoquer la panique des colons.

Jusqu'à l'abolition de l'esclavage qui intervient dans cette colonie en 1838, l'attitude du gouvernement de la colonie ne cesse d'être contradictoire. Les relations officielles entre les deux parties se font par le biais d'un militaire, appointé par les autorités surinamiennes, nommé "posthoulder". Celui-ci vivait parmi les Noirs Marrons et représentait le gouvernement de la colonie, étant chargé de veiller au respect des clauses contenues dans les traités de paix. Durant cette première période qui précède l'émancipation, il est essentiellement question pour le "posthoulder" de maintenir l'isolation dans laquelle sont délibérément cantonnés les Noirs Marrons. Cette isolation étant le seul moyen jugé efficace afin de protéger les colons contre des actions de représailles, d'autant que le rapport démographique, comme tel est souvent le cas en situation coloniale, leur est défavorable. Il revient donc au "posthoulder" la charge de contrôler les déplacements des Noirs Marrons dans

² Toutes les références bibliographiques concernant les ouvrages consultés figurent à la fin du texte.

les limites stipulées par les traités, de tenir le gouvernement informé de leur situation démographique, de la localisation de leurs villages et de prévenir la contrebande de poudre et d'armes notamment.

Après 1863, les autorités du Surinam inversent ce processus dont les prémises se font sentir dès 1845: prenant en considération leur dépendance à l'égard de leurs anciens esclaves sans lesquels les objectifs d'enrichissement sont hors d'atteinte, ces autorités chercheront, toujours par le biais du "posthoulder", à encourager les migrations des Noirs Marrons vers la côte afin qu'ils participent à l'économie coloniale en tant que travailleurs libres. D'autant que les incitations faites à des ressortissants chinois, indiens (d'Inde) ou indonésiens sont insuffisantes pour pallier le déficit de main-d'oeuvre qui s'accroît avec l'émancipation des anciens esclaves. Ainsi, le gouvernement de Paramaribo tentera de fixer durablement le long de la haute Cottica les Ndjuka qui, malgré les précédentes interdictions, s'étaient d'ailleurs déjà implantés non loin des plantations. Le "posthoulder" jusque-là installé sur le Tapanahony sera même déplacé vers cette rivière de Cottica. C'est à cette période que sont entrepris des efforts de christianisation et de scolarisation, parallèlement aux idées d'émancipation et aux actions civilisatrices qui ont cours dans cette seconde moitié du XIX^{ème} siècle en Europe.

Les programmes officiels de christianisation et d'éducation n'auront dans un premier temps que peu d'incidences significatives, de même pour les mesures restreignant la circulation des Ndjuka. Leur mode de vie reste, dans ses grandes lignes, marqué par une extrême mobilité, préférant ce semi-nomadisme à toutes formes d'intégration totale au travail salarié sur les plantations de la côte. S.W. De Groot explique l'attitude distante des Noirs Marrons vis-à-vis des autorités de Paramaribo ainsi que l'échec de sa politique d'intégration, par la mutuelle méfiance des deux parties. Cette méfiance reposerait sur la nature de leurs relations au cours de la période qui précéda le marronnage et la signature des traités, ainsi que par des oppositions d'idées et d'attitudes: les Noirs Marrons se considérant invincibles et autonomes, fort du sentiment d'avoir imposé la paix, les colons estimant quant à eux avoir contraint cette même paix. Ces sentiments d'orgueil respectifs compromettaient toutes discussions ou concessions entre les deux camps.

Ce constat de S.W. De Groot, dont il faut préciser qu'il s'attache à la période coloniale, néglige cependant l'impact en profondeur des relations entre les Noirs Marrons et la société occidentale de la côte. En ne considérant que les relations officielles, il est certes vrai qu'elles furent et qu'elles demeurent encore empreintes de la plus grande méfiance, surtout du point de vue ndjuka. Mais l'état de ce type de relations ne doit pas occulter une autre réalité, celle de la dépendance croissante dans bon nombre de secteurs de cette société: économique, techniques

matérielles, organisation sociale, politique et religieux. D'autres auteurs dont je partage l'avis sur cette question suite à mes propres expériences de terrain, Thoden Van Velzen et W. Van Wetering, ou encore D. Vernon, analysent fort justement les influences de la société côtière auprès des Ndjuka. En qualifiant les Ndjuka de société périphérique ("peripheral society") différente mais dépendante de celle de la côte, Van Velzen et Van Wetering émettent le chiffre significatif de 6000 Ndjuka, sur les 25.000 avancés par D. Vernon, vivant le long du Tapanahony. Les 19.000 autres se répartissent principalement entre la capitale Paramaribo, la Cottica, l'agglomération de St-Laurent-du-Maroni, le Maroni et... la Hollande.

Encore vivace dans la mémoire des aînés des villageois du Tapanahony, le contexte des années 60 marque un tournant quant à l'augmentation et à la durée des migrations vers la côte. Le début de l'exploitation minière à Mungo (à partir de 1939) va durablement fixer un nombre croissant de Ndjuka, alors que bon nombre d'entre eux installés le long de la Cottica depuis maintenant plus d'un siècle, ont dans une certaine mesure déjà opéré une scission en fondant de nouveaux villages qui bénéficient d'une autonomie partielle. Si les chiffres précédents suffisent à témoigner du nombre important de Ndjuka vivant sur la côte, il faut en outre mentionner, sur la base des témoignages recueillis, que tous les villages et tous les clans du Tapanahony sont touchés par ce mouvement migratoire.

Il ressort donc que les conditions de formation de la société ndjuka font qu'elle ne s'est jamais développée en totale autarcie et que ses relations, violentes ou pacifiques, avec la côte apparaissent tout autant habituelles que nécessaires, aussi bien pour les Ndjuka que pour les colons. Les Ndjuka, dès le marronnage, retournaient sur les plantations afin de se procurer les outils, les femmes, les armes et la poudre nécessaires à leur survie. Lorsque leurs relations avec la colonie vont se normaliser, leur présence contribuera au fonctionnement de l'économie coloniale: ils seront bûcherons, charpentiers, mineurs ou piroguiers. Essentiellement pour des raisons économiques la dépendance entre les deux parties est aussi ancienne qu'indéniable.

De cette histoire qui se déroule surtout au Surinam, la région de St-Laurent n'est au départ qu'une destination relativement insignifiante pour les Ndjuka. La situation géographique de cette ville frontalière sur l'autre rive du Maroni en fait un point de passage sur la route qui mène vers Paramaribo ou la Cottica. Mais l'essor que prend la commune à partir de l'implantation de l'Administration Pénitentiaire, vers 1880, puis surtout lors de la première ruée vers l'or quelques années plus tard (1886), fera d'elle le centre d'un grand brassage de différentes populations. Les Ndjuka, en tant que piroguiers-transporteurs, qui participent activement à l'approvisionnement des placers du haut-Maroni commencent à s'y

installer. En cela ils sont au départ incités par l'administration qui, comme au Surinam, tente de faire face au manque de main-d'oeuvre en favorisant l'installation des Boni (Aluku) et des Ndjuka (également appelés Bosch). Déjà en 1878 le ministre de la Marine écrivait son intention d'*encourager les relations commerciales qui paraissent en voie de s'établir entre les nègres Boni et le pénitencier du Maroni (...) il y a tout intérêt à favoriser nos relations avec ces naturels et à les attirer sur notre territoire puisque l'établissement de M.Kappler a diminué d'importance*". Dans ces intentions poursuivent les rapporteurs de ces propos, *on construit pour les Bosch et les Boni un premier hangar au bord du fleuve afin de les abriter pendant qu'ils attendent leur chargement*³. Et jusqu'à leurs récentes destructions pour des raisons dites de salubrité publique, les "villages" vont se multiplier et grossir le long du Maroni: "village" Tutu, Toto, de la Roche Bleue, et de St-Jean. Hormis ce dernier, ils ont tous été remplacés par la construction des lotissements de La Charbonnière et des Sables Blancs où les Ndjuka sont, depuis le conflit surinamien, majoritairement représentés.

b) La guerre civile surinamienne.

Lorsqu'au milieu de l'année 1993 les Ndjuka devinrent l'objet de nos recherches, le Surinam sortait de six années d'un conflit armé qui avait débuté en 1986. Les causes de ce conflit sont multiples. L'une d'elles pourrait être les différents entre Desi Bouterse, chef du gouvernement militaire alors en place⁴ et Ronnie Brunswijk, ancien sergent de l'armée surinamienne et précédemment garde du corps de D.Bouterse.

Une autre cause de ce conflit tient à l'identité du chef des rebelles et à la stratification des rapports sociaux au Surinam, nettement marquée par l'appartenance ethnique. Regroupant environ 10% de la population surinamienne, les Noirs Marrons, pour les raisons historiques déjà mentionnées, font figure de minorités ethniques issus de l'intérieur et du Maroni. Lorsque dans les années 60 les migrations s'intensifient, *ces migrants, devenus des citoyens occasionnels, ont mesurés le rang peu enviable qu'ils occupaient dans la hiérarchie sociale surinamienne. Le désir de modifier cet état de chose peut être donné comme responsable de*

³ Histoire des communes Antilles-Guyane, p.46.

⁴ Ce gouvernement étant lui-même arrivé au pouvoir à la suite d'un coup d'état en 1980 et s'est ensuite consolidé en se livrant à des exécutions politiques d'opposants en 1982, après que le premier ministre ait donné tout pouvoir à l'armée.

*l'agitation qui existe aujourd'hui à l'Est du Surinam*⁵. Ndjuka originaire par sa mère d'un village de l'aval du Tapanahony, R.Brunswijk allait pouvoir user de cette appartenance pour entraîner les Ndjuka dans ce conflit, le transformant ainsi en lutte entre factions de la population surinamienne, un conflit ethnique aux allures de guerre civile en quelque sorte.

Une troisième lecture de la guerre intègre l'histoire politique du Surinam, laquelle oscille entre oppositions sur fond d'appartenance ethnique et oppositions entre civils et militaires. Lorsque le Surinam devient indépendant en 1975 après une période de 25 ans d'autonomie, les partis politiques traditionnels constitués sur une base ethnique s'avèrent impuissants à transcender ces clivages et à soutenir les réformes sociales et économiques qui s'imposent à ce nouvel Etat. Le coup d'Etat de février 1980 porte au pouvoir l'armée qui, dans le contexte surinamien, offre l'espoir d'une participation politique plus ouverte de toutes les composantes du pays. Institution que l'on peut dans l'ensemble qualifier de multiraciale, l'armée bénéficie en outre du climat favorable que les partis traditionnels entachés par le clientélisme ou la corruption ont cessé d'avoir. Même le gouvernement hollandais qui aide encore financièrement le pays ne remet pas en cause l'arrivée au pouvoir des militaires. Mais l'absence de résultats ajoutée aux luttes parfois sanglantes pour la conquête du pouvoir vont rapidement discréditer le nouveau gouvernement. Le durcissement du régime qui va précipiter l'effondrement économique sera opéré par Bouterse afin d'éliminer toute opposition. Celui-ci fait exécuter en décembre 1982 une quinzaine d'opposants politiques soupçonnés d'avoir comploté contre lui. La Hollande suspend son aide financière, de même pour les Etats-Unis. Uniquement caractérisée par la lutte de Bouterse pour se maintenir au pouvoir, la vie politique surinamienne prendra alors une nouvelle dimension avec l'apparition des "Jungle Commando" de Brunswijk en 1986. Le chef des rebelles ne serait alors que l'exécutant d'une opposition muselée depuis 1982. Selon ce point de vue, *le véritable cerveau politique du commando de la jungle est le lieutenant Michael Van Rey qui participa au coup d'Etat de 1980 (...). Van Rey fut l'architecte du "Front Uni de libération du Suriname" constitué par les trois principaux groupes politiques en exil dont la guérilla se présente dès l'été 1986 comme le bras armé*⁶.

Ce conflit se déroula surtout autour de la région côtière Est du Surinam (le long de l'axe routier qui relie Paramaribo à Albina), sur l'aval du Maroni et entre Paramaribo et Pokigron, au sud du lac de Brokopondo. En juin 1986, Bouterse, à la recherche de Brunswijk, lance son armée contre Mungo-Tapu, le village de son adversaire, puis contre d'autres villages

⁵ Selon S.Bourgarel, 1990, p.45.

⁶ Y.Van Eeuwen, p.39. Dans cet article figure l'essentiel des éléments ici résumés de l'histoire politique du Surinam.

de Marrons plus au sud. Au cours de cette même année, la destruction des deux villes de Mungo et d'Albina qui concentraient pour la première la population qui vivait de l'exploitation minière ou de ses retombées et, pour la seconde, celle venant de l'aval du Maroni, allait précipiter environ 10.000 personnes vers la Guyane⁷. Installées par l'armée française dans quatre camps construits sur les communes de St-Laurent et de Mana, ou profitant de relations familiales pour aller gonfler les zones d'habitat précaire (les "villages" des berges du fleuves déjà cités), les Personnes Provisoirement Déplacées du Surinam (P.P.D.S.) --ou encore appelées Réfugiés-- sont exclusivement noires marronnes et plus particulièrement ndjuka (le problème des Amérindiens n'étant pas du tout du même ordre, ni en terme quantitatif, ni en terme d'accueil).

L'arrivée inopinée sur la rive française d'un tel nombre de "réfugiés" va nécessiter une rapide réaction: mise en place de structures d'accueil, organisation de l'aide alimentaire et médicale. La présence de ces nouveaux venus fut dès le départ pensée comme étant temporaire. L'administration estimait ou espérait que les "réfugiés" n'allaient pas rester, rien ne fut fait dans le sens d'une intégration comme l'atteste le problème de la scolarisation qui, trois ans après, n'était toujours pas réellement pris en compte alors que cette situation était contraire à la législation française. Préoccupée par le retour des "réfugiés" qui remettaient en question l'équilibre démographique de la région, c'est donc en ce sens que la France intervient dans ce conflit dès 1987. De leur côté les exilés participaient déjà à l'économie locale.

⁷ S.Bourgarel estime que 10.000 exilés ont également fui vers la capitale Paramaribo. Il y a tout lieu de penser que l'estimation qui concerne la Guyane est correcte puisque M.Toulemonde-Niaussat avance quant à elle que la zone surinamienne touchée s'est vidée de ses 12.000 habitants qui auraient presque tous traversé la frontière. D'autre part, le terme d'exilé renvoie ici à un phénomène d'ensemble qui ne concerne pas seulement des Noirs Marrons. Environ 1.500 Amérindiens furent également obligés d'abandonner leurs villages.

c) Le "business".

Au milieu des années 80, à la faveur du conflit au Surinam, les Ndjuka⁸ de la région vont peu à peu participer au redéploiement d'une activité économique informelle, le "business". Cette participation ne sera pas sans conséquences sur la nature de leurs échanges avec les autres populations.

Le "business" consistait à profiter de la différence du niveau économique entre les deux pays et à faire de la Guyane un débouché pour des produits de consommation courante d'origine surinamienne ou qui y transitaient. Cette circulation économique reposait sur les faibles prix de revient de ces marchandises qui entraient en concurrence directe avec ceux issus d'une économie, elle, tout à fait officielle et dont les coûts de production étaient donc plus élevés. Disposant de la monnaie la plus forte et du régime politique le plus stable de toute la zone nord du continent, la Guyane joua en quelque sorte un rôle de banquier, ses consommateurs se voyant offrir toutes sortes de produits à prix réduits: alimentaires (couac, riz, viande, poisson, fruits et légumes), alcool, cigarettes, essence, vêtements, mobilier, cycles, etc...

Dans la forme pratiquée durant ces années de guerre, le "business" fut initié par les Noirs Marrons et les Amérindiens. Il s'agissait cependant d'une activité déjà ancienne, dont on peut dire qu'elle date de l'accession à l'indépendance du Surinam à cause de sa monnaie qui fut dès lors inférieure au franc. Jusqu'à la guerre, le "business" était une pratique de plus grande envergure, conditionnée par d'importants moyens financiers dont les investisseurs étaient les bénéficiaires de l'ancienne économie coloniale: les Européens, les Chinois et les "Coolies"⁹ qui peu à peu avaient pu mettre en place les contacts et/ou les réseaux pour l'approvisionnement, le transport et l'écoulement des produits concernés. Les combats qui se déroulent dans la partie nord-est du Surinam vont perturber le transport des produits vers la rive française. Ces routes désormais devenues impraticables, les Noirs Marrons et les Amérindiens vont, par voies fluviales et maritimes, permettre le redéploiement de cette activité.

⁸ Bien que nous nous attachons ici essentiellement aux Ndjuka, il convient de préciser que le "business" ne fut pas exclusivement l'affaire de ceux-ci. Parmi les Noirs Marrons, des Aluku et des Paramaka furent également concernés.

⁹ Nom donné aux individus venus d'Inde.

L'ampleur du "business" devint telle que lorsque la frontière était réellement bloquée afin de démanteler ces réseaux, c'était à St-Laurent la pénurie. Toutes les populations profitaient de ce système économique, certaines allant jusqu'à y participer. Ce fut le cas des Amérindiens qui, grâce à leur plus grande liberté de circulation, assurèrent à certaines périodes le transport de ces marchandises entre les rives du Maroni ou entre les côtes du Surinam et de la Guyane. Ce fut également le cas des Hmongs qui pour les mêmes raisons utilisaient leurs véhicules aux mêmes fins, des Aluku et des Paramaka qui étaient embauchés par des Ndjuka ou qui louaient leurs embarcations à des entrepreneurs ndjuka, des Créoles et des Européens enfin, qui, de par leur solvabilité étaient des clients qui entretenaient ce système.

Le fait que cette activité économique devint en majorité le fait des Ndjuka peut s'expliquer à la fois par l'histoire de cette société et de ses rapports avec la côte, par la situation d'illégalité de nombre de ses membres vis-à-vis des autorités administratives et politiques françaises et par les implications du statut départemental. Nous avons vu que dès 1878, l'implantation des Noirs Marrons avait été encouragée par l'administration afin de favoriser les relations commerciales avec le pénitencier du Maroni. Il s'agit donc d'une très ancienne pratique dont le "business" n'est que la forme actuelle qui permet de s'assurer d'indispensables revenus monétaires. On peut en effet lire dans cette histoire de St-Laurent qu'à cette époque déjà *autour du pénitencier tout le monde trafique plus ou moins la "camelote" détournée des magasins ou entrepôts de l'administration, ou produite par l'activité des bagnards (...)*¹⁰. Aux particularités historiques de ces rapports économiques, la forte participation des Ndjuka à cette activité peut quant à elle s'expliquer par le fait qu'ils ne peuvent pour la plupart d'entre eux prétendre, comme d'autres populations qui bénéficient de la nationalité française, à aucun revenu d'insertion ni à aucune allocation des administrations françaises. Ils ne peuvent non plus se présenter sur un marché du travail par ailleurs saturé. Les Ndjuka ont dû, dès le début des migrations massives, trouver une solution dans un espace départemental figé mais dont le statut allait indirectement permettre le renouveau du "business". Département français depuis 1946, s'applique en Guyane la même politique inspirée des droits de l'homme et de la tradition d'accueil à l'égard des réfugiés politiques. Pour les Ndjuka, une des cibles de l'armée de D.Bouterse, cela a signifié l'application de l'exercice du devoir d'accueil. Regroupés dans quatre camps de "réfugiés", environ six mille ndjuka vont bénéficier d'une aide alimentaire et sanitaire. Mais alors que ces "réfugiés" n'ont pas le droit de travailler, *nombre d'entre eux occupent des emplois occasionnels à St-Laurent*

¹⁰ Histoire des communes Antilles-Guyane, p.46.

ou aux alentours du camp (...). La revente de biens de consommation courante prend de l'ampleur à l'intérieur du camp (...), les cultures sur abattis se multiplient autour des camps (et) quelques réfugiés revendent une partie de leur production sur le marché de St-Laurent¹¹. Selon un autre auteur, M.Toulemonde-Niaussat, le "business" tel qu'il était pratiqué à cette époque était chez les Ndjuka une affaire de femmes. Celles-ci s'occupaient de l'approvisionnement à Paramaribo et géraient son écoulement à St-Laurent en déléguant les tâches de colportage à leur parentèle installée de ce côté-ci de la frontière, les hommes n'étant quant à eux que des transporteurs¹². Il n'y a jusqu'ici rien de nouveau dans la mesure où l'organisation économique traditionnelle de cette société veut que ce soit à la femme de subvenir à ses besoins et à ceux des enfants dont elle a la charge. Mais il s'agit surtout de la maîtrise de la sphère économique d'où sont absents les revenus monétaires: la pêche, la cueillette, la culture et la transformation de ces produits. L'autre aspect de cette organisation économique, le travail salarié en vue de l'acquisition de biens qui échappent à la production locale, a toujours été quant à elle du ressort des hommes. Le "business" demandant un certain investissement financier au moins de départ, la question est de savoir d'où les femmes Ndjuka tiraient cette nouvelle puissance économique. Il semble bien que la conduite qui consista à tirer profit des bénéfices issus du détournement de l'aide notamment alimentaire offerte dans les camps fut inspirée par l'histoire, et par l'exemple proposé par certains européens, chinois ou "coolies" depuis l'indépendance du Surinam. C'est dans ce sens que vont les témoignages que nous avons pu récemment recueillir auprès de femmes rencontrées soit à St-Laurent, soit sur le Tapanahony, et qui vivaient ou vivent encore du "business". Ces femmes reconnaissent avoir effectivement travaillé sur des abattis défrichés par leur époux ou par un homme de leur parenté, avoir revendu une partie de leur production, avoir revendu la quasi totalité de l'aide alimentaire quotidienne dont même S.Bourgarel reconnaît qu'elle était *amplement suffisante*, et avoir fait de fausses déclarations en tant que chef de famille seule et sans ressource, comme cela se fait encore actuellement, lorsqu'il fut question de percevoir l'aide financière et technique mise en place afin de favoriser le retour des réfugiés (sur la base de quatre enfants à charge par exemple, l'aide financière pouvait s'élever jusqu'à quinze mille francs, lesquels étaient ensuite convertis en monnaie surinamienne et rapportaient en fin de compte dix fois plus). Ces différentes conditions ont permis aux Ndjuka (sans dans une certaine mesure oublier les Aluku et les Paramaka) de relancer le "business" durant une dizaine d'années,

¹¹ S.Bourgarel, p. 47,48.

¹² M.Toulemonde-Niaussat, 1993. p: 89.

jusqu'aux coups portés par la répétition des actions de contrôle menées conjointement par les forces de police, de gendarmerie, de l'armée et des services de douane.

d) Des autorités administratives et des institutions politiques.

L'ampleur qu'a pu avoir cette activité économique informelle a cessé au milieu des années 90 et, même si elle existe encore faiblement aujourd'hui, les autorités françaises ont réussi à y mettre un terme. Face à un exode massif qui a entraîné le doublement au moins de la population de l'agglomération de St-Laurent¹³ dont les infrastructures étaient insuffisantes, ces autorités ont eu du phénomène une perception contradictoire. Tandis que l'Etat par la voix du sous-préfet faisait du retour des réfugiés l'unique condition d'une résolution de cette situation, la municipalité elle envisageait une régularisation basée sur l'intégration qui aurait fait de St-Laurent, sous-préfecture de la Guyane, un pôle de développement économique susceptible de contrebalancer Cayenne et Kourou. Mais en vertu de la distinction des pouvoirs, c'est donc à l'Etat qu'il revint la charge d'assumer l'accueil de ces réfugiés sur son territoire. Au départ disséminés le long du Maroni en amont de St-Laurent, sur la rive française, les réfugiés furent rapidement regroupés dans les camps construits et contrôlés par l'armée. Ce regroupement répondait à un double objectif: contrôler d'une part l'afflux des réfugiés sur le territoire afin d'éviter qu'il ne remette en cause le fragile équilibre démographique de la région, et répondre d'autre part aux cas de détresse tant alimentaires que sanitaires d'une population qui avait tout abandonné et se trouvait démunie. Ainsi conçue, la maîtrise de cet exode paraissait à terme favorable à l'organisation du retour des réfugiés. D'un autre côté, en application cette fois du principe de continuité territoriale, l'Etat français pris en charge les actions de contrôle des personnes et des marchandises sur son territoire et à ses frontières. Cette dernière mission devint naturellement effective à la fin du conflit surinamien, lorsque la question de la fermeture des camps et du retour des réfugiés fut envisageable. Mais comme nous l'avons écrit, le "business" avait déjà repris, les réfugiés ndjuka s'étaient organisés et y participaient au point de devenir les plus dynamiques. L'Etat, qui prévoyait par ailleurs le retour des réfugiés et dont l'erreur, compréhensible compte-tenu

¹³ Selon M. Toulemonde-Niaussat, *entre le recensement de 1982 et celui de 1990 la population de St-Laurent est passée officiellement de 6.000 à 14.000 habitants (il faut vraisemblablement en ajouter 5.000 pour avoir un chiffre plus proche de la réalité)*. p. 41.

de l'urgence et de l'absence d'éléments d'évaluation, fut de penser qu'il était possible de revenir à la situation de l'avant guerre, mobilisa ses forces contre l'immigration clandestine et le trafic, c'est-à-dire contre le "business". Ce faisant, la conduite de ces actions, les dérives et les amalgames qu'elles ne surent éviter (entre Ndjuka ou plus largement entre Noirs Marrons et trafiquants et/ou clandestins) allaient modifier la perception des autres populations à l'égard des Ndjuka et, inversement, celle de ces derniers vis-à-vis des administrations et des institutions politiques et judiciaires. Cette évolution qui eu pour effet d'isoler quelque peu les Ndjuka, allait en retour assurer ces institutions du caractère bien-fondé de leur lutte contre le trafic illicite et l'immigration clandestine.

II) DES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT SOCIAL.

a) Une situation d'interculturalité en déséquilibre.

La situation d'interculturalité dans laquelle se trouvent les Ndjuka de l'ouest guyanais est maintenant un fait avéré. Elle a tout d'abord une dimension d'extrême hétérogénéité: les Ndjuka sont ici en contact avec des Amérindiens (Kalina et Arawak), des Créoles, des Hmongs, des Européens et d'autres Noirs Marrons tels que des Aluku et des Paramaka notamment. Elle a ensuite une dimension spatiale: la région dont il est ici question, soit environ 1600 km², rassemble environ 30.000 personnes, soit 1/5ème de la population totale du département (chiffres indicatifs d'après le recensement officiel de 1991). Sur la base des estimations de M.Toulemonde-Niaussat, il apparaît que le groupe ndjuka est désormais le plus largement représenté. Et il y a tout lieu de penser que nous sommes aujourd'hui face à une situation durable, d'autant que le conflit a également modifié la position des Ndjuka sur l'échiquier surinamien (leur débouché traditionnel en matière de revenus monétaire). En ayant fui le Surinam parce qu'ils y furent pris pour cible lors des affrontements, les Ndjuka avaient été en outre parfois ouvertement accusés par les autres composantes de la population surinamienne d'avoir fait la guerre pour prendre le pouvoir et renverser un ordre hiérarchique qui, comme dans beaucoup de cas post-coloniaux, repose sur l'appartenance ethnique. La

sortie de guerre ne pouvait donc être simple et continue d'être présentée comme une question d'actualité: le souvenir des années passées en tant que réfugiés, la perte de leurs villages, de leurs terres, de leurs biens et l'acquisition de nouvelles habitudes parachèvent la complexité de la situation dans laquelle se trouvent les Ndjuka. Des années après la relative normalisation de la situation au Surinam, ces éléments constituent encore un frein au retour. Nous verrons par la suite que d'autres raisons sont décelables. Quoiqu'il en soit, on peut dans une certaine mesure avancer que le déséquilibre démographique actuel joue en défaveur des Ndjuka. Parce qu'il remet en cause la suprématie qu'avaient pu bénéficier, à contre courant de l'histoire des Noirs Marrons, les Aluku au début de la guerre. Qu'il modifie, un peu pour les mêmes raisons, la nature des relations entre les Ndjuka et les Amérindiens, et qu'il fait enfin de l'ouest guyanais une région noire marronne et ceci au détriment des Créoles.

On se souvient que la guerre au Surinam a permis aux Noirs Marrons et aux Amérindiens de re-développer le "business". Du fait de l'existence d'une frontière devenue bien réelle entre les deux pays, les Amérindiens et les Aluku ont été les principales populations sur lesquelles reposait cette activité. De part leur nationalité française, le franchissement de la frontière s'effectuait pour elles sans gêne. Cette situation allait permettre aux Aluku notamment de renverser la suprématie historique qu'entretenaient les Ndjuka à leur égard. Il existe en effet depuis l'époque du marronnage un contentieux entre ces deux groupes qui a pour origine les luttes ayant conduit à la mort de Boni alors à la tête des rebelles qui allaient devenir les Aluku. Une des raisons de ces guerres est que les Ndjuka, dont l'installation sur le Tapanahony remonte au premier traité de paix de 1760, avaient alors pourchassés les Aluku parce que ceux-ci leur barraient l'accès à la côte en s'installant en amont du Maroni. Il faut à cette raison ajouter la volonté politique des Ndjuka de contrôler ces nouveaux venus et satisfaire en partie à certaines clauses du traité qui, contre leur contribution dans la chasse aux nouveaux rebelles, leur garantissait une liberté de circulation et d'approvisionnement sur la côte. Les Aluku furent alors contraints de s'installer sur le cours du Lawa avec l'accord de la France. Mais lorsque le "business", grâce à la guerre, devint le fait des populations du fleuve, les Ndjuka, encore inorganisés, durent au début faire appel aux Aluku pour le transport des marchandises. Bien que cette dépendance se soit par la suite quelque peu atténuée, il n'en reste pas moins qu'elle fut pour les Aluku l'occasion d'une revanche en quelque sorte. Les Amérindiens pour leur part, plus particulièrement les Galibi (ou encore appelé Kalina), ont pu, grâce à ce bénéfice tiré de la nationalité française rendre tributaire les Ndjuka.

Vis-à-vis des Créoles, cette nouvelle donne démographique a remis en question la position de ces derniers et modifié le modèle d'intégration jusque-là en vigueur. Pour des raisons historiques, le peuplement de cette région fut dès le départ particulier en comparaison du reste du département. Née de l'implantation de l'administration pénitentiaire, l'agglomération de St-Laurent, avait depuis vue l'arrivée de vagues successives de migrants, dont celles des antillais francophones (Martinique, Guadeloupe) ou anglophones (Sainte-Lucie) qui avaient finalement réussi à y devenir les composantes les plus importantes. L'apprentissage de ce créole propre à St-Laurent et la qualité de résidents nés sur place faisaient, dès la première génération, des descendants de ces migrants des guyanais. De nos jours, on peut dire que ce créole n'est plus la langue véhiculaire pour toutes les populations que rassemble la région, et qu'il est de toute façon devenu insuffisant à faire de celles-ci des guyanais, tant l'appartenance à une "ethnie guyanaise" est désormais un critère de distinction¹⁴. Supplanté par le "bosch" (en partie synonyme de ndjuka, de "taki-taki", voire de noir marron), le créole est devenu à l'image de ses représentants minoritaire. Ne maîtrisant plus ce processus d'intégration, les Créoles se sont pour nombre d'entre eux repliés sur eux-mêmes, limitant ou évitant tout contact avec les Noirs Marrons, ou sont partis vers Cayenne, ultime bastion où la créolité a, du point de vue démographique, encore un sens.

b) Des conditions de la fin du "business".

La fin du "business" intervient au début des années 90, à la suite des nombreuses actions de contrôle des forces de police, de gendarmerie, de l'armée et des douanes. Si pour l'ensemble du monde administratif et politique cette activité était et continue d'être illégale et néfaste au maintien en l'état ou au développement de l'économie locale, il n'en fut pas de même du point de vue ndjuka tant ils estiment avoir normalement travaillé. Mais pointés du doigt par ces opérations qui comme nous l'avons écrit ne surent éviter les dérives et amalgames entre Ndjuka ou plus largement entre Noirs Marrons et trafiquants et/ou clandestins, les Ndjuka ressentent crainte et méfiance à l'égard de tout organisme officiel. Les Ndjuka ne comprennent pas en somme qu'ils soient passés de l'état de réfugiés, accueillis et aidés par la France, à celui de clandestins. Cette incompréhension est selon eux confirmée dans les faits, lors de leurs rapports qu'ils jugent négatifs avec cette sphère institutionnelle. En

¹⁴ On peut sur cette question consulter les travaux de M.J.Jolivet, notamment celui indiqué dans la bibliographie.

ne se positionnant cependant qu'en temps que demandeurs, d'une aide sociale, d'un logement ou d'un titre de séjour, les Ndjuka cautionnent à leur dépend une image de profiteurs du système dont les autres populations vont se faire l'écho. N'acceptant pas toujours que les nombreux refus occasionnés par ces demandes puissent être justifiés par le contexte politique et économique du département, ils estiment à l'inverse qu'il s'agit bien encore une fois, comme au moment de la lutte contre le "business" ou l'immigration clandestine, de décisions anti-Ndjuka, alors que d'autres, Amérindiens, Aluku et Créoles par exemple, se vantent d'avoir réussi à duper l'administration.

N'ayant plus le "business" qui profitait à toutes les populations et légitimait en dernier recours la présence des Ndjuka, désormais isolés par les effets pervers de la lutte contre l'immigration clandestine et le trafic qui en ont fait des boucs émissaires responsables des dysfonctionnements économiques, de l'image négative de la région et des dépenses du département (en terme de moyens investis dans cette lutte), les Ndjuka se voient en outre privés d'une activité économique lucrative. En dépit d'une situation qui ne leur est pas favorable et qu'ils répètent à loisir, il n'en reste pas moins que les Ndjuka, sont engagés dans un mouvement d'ensemble qui dénote un changement de leurs rapports au monde urbain et de la nature de leurs parcours migratoire.

c) De nouvelles pratiques migratoires.

Depuis la guerre, les migrations ont changé de caractère et de destinations à cause de la tendance migratoire dans laquelle les Ndjuka se trouvaient déjà et que la guerre a confirmée, de ce qui s'est passé dans les camps et du modèle français concernant son système social dont la réputation se retrouve maintenant même sur le Tapanahony.

Bien avant le conflit, les difficultés de l'économie surinamienne avaient fait baisser les revenus des Ndjuka, y compris ceux de l'intérieur qui recevaient une aide financière de l'Etat, soit en raison de leur fonction, soit en raison de leur âge ou du niveau de leurs revenus. Au moment de la guerre, la répression exercée par les hommes de D.Bouterse auprès des piroguiers-transporteurs ndjuka et noirs marrons, les routes rendues impraticables et la fermeture des usines minières, ont parachevé l'isolement des villages et la baisse des indispensables revenus monétaires. Pour ces raisons, la migration continue d'être une étape essentielle dans la vie des Ndjuka, donnant d'ailleurs de plus en plus lieu à un phénomène

d'exode rural. Cette importance numérique des Ndjuka vivant presque en permanence sur la côte présente différentes caractéristiques: le nombre de migrants est tel que tous les villages et tous les clans sont représentés sur la côte surinamienne, tandis qu'à St-Laurent ce sont les villages et les clans de l'aval du Tapanahony qui fournissent le plus grand nombre de migrants; d'autre part, ce processus n'est pour l'instant pas pensé comme étant une réelle coupure tant il s'inspire d'un comportement déjà ancien de semi-nomade, et tant le fort sentiment identitaire qui anime les candidats à l'exode fait en sorte que ce dernier n'est pas pensé comme pouvant porter préjudice à leur mode de vie. En d'autres termes, nous sommes encore dans une phase où l'attrait du monde urbain se porte bien mieux que les accents de désillusion ou de désenchantement qui ne s'entendent qu'en ville. De plus, maintenant que bien des clans sont représentés à St-Laurent et dans ses environs, cette destination s'affirme, s'alimentant des possibilités que constituent les parents déjà installés. Vu des villages de l'intérieur, Paramaribo, et plus largement la côte surinamienne, ne représente plus une destination essentielle. Nous avons même pu avoir échos de revendications qui font valoir la non-appartenance à l'Etat surinamien puisque les traités de paix signés au XVIII^{ème} siècle l'ont été avec la Hollande. Ainsi, à partir de données recueillies sur le Tapanahony, nous pouvons avancer que les ambitions et les destinations des migrations ne concernent plus uniquement Paramaribo, mais qu'ils prennent également en considération cette réalité qu'est devenue la frontière. Désormais, dès qu'interviennent des possibilités d'installation, notamment par le biais de la présence préalable d'un membre du matrilignage ou du clan, les stratégies migratoires privilégient de plus en plus la rive française.

Cette évolution des stratégies migratoires repose surtout sur l'attrait que constitue le modèle social français né lors de la guerre. Concernant le gros de la population ndjuka arrivé durant ces années de trouble, l'installation dans les camps et l'aide qui y fut déployée ont contribué selon S.Bourgarel à *fixer ces personnes hors des zones rurales où elles auraient pu acquérir une autonomie alimentaire (...), et fait apparaître une "mentalité d'assisté" chez certains. De plus, cette localisation à proximité du petit centre urbain de St-Laurent constitue probablement un frein au retour, dans une société Noire Marron en plein exode rural* (1990, pp 46).

d) *De la radicalisation de l'attitude des Ndjuka.*

Au regard de la situation qui vient d'être décrite, une nouvelle tendance voit le jour au sein de la population ndjuka installée à St-Laurent. Parce que les Ndjuka ressentent avoir été désignés comme des boucs émissaires, aussi bien par les autres populations de la région que par les institutions politiques et administratives, l'attitude de ceux-ci évolue vers une radicalisation de leurs rapports lors des échanges interethniques. Cette radicalisation, dans le sens d'une fermeture ou d'un repli sur soi, de la position des Ndjuka en situation d'interethnicité conduit à nous interroger sur ses formes et ses conséquences.

Depuis peu les Ndjuka de la région tentent de répondre par la reconnaissance officielle de la nomination de nouveaux représentants politiques, les *Kapiten*, qui se veulent des intermédiaires privilégiés entre les membres de leur ethnie et l'administration locale. Si jusque-là, les Ndjuka n'avaient pas d'interlocuteurs et étaient donc soumis, lors des discussions ayant pour sujet les Noirs Marrons, aux avis des représentants aluku le plus souvent, ils cherchent désormais à se présenter en tant qu'entité autonome. Ce phénomène traduit d'autre part leur volonté d'avoir enfin, par le biais de cette représentativité, une présence officielle sur le territoire français en dépit de l'histoire de ce groupe qui l'avait davantage ancré de l'autre côté de la frontière.

Autre expression de cette radicalisation, une revendication identitaire qui se construit en référence au "fleuve" comme territoire originel propre aux Ndjuka, ainsi qu'aux forces magico-religieuses que sont les *Obia*¹⁵ comme point cardinal de cette culture. Avec toute la prudence qui convient au stade actuel de ce travail, il ne semble plus, comme le proposait par exemple M. Toulemonde-Niaussat, que cette revendication tienne compte du développement d'une nouvelle culture multi-ethnique ou plurielle, où l'apport de celle des Ndjuka en serait une des composantes. Les références au "fleuve" et aux *Obia*, deux éléments qui seraient selon ce point de vue impossibles à partager avec d'autres car strictement ndjuka, apparaissent bien au contraire comme un repli sur soi. C'est, à titre d'exemple, une confiance renouvelée ou recomposée dans le pouvoir et les actions de ces *Obia* qui ne manquerons pas d'intervenir et résoudre la situation des Ndjuka en exode; c'est encore déclarer que "si on ne veut plus de

¹⁵ Les *Obia* sont tout à la fois des forces magico-religieuses, les vecteurs de celles-ci et les rites qui y sont attachés.

nous ici et bien on retournera chez nous, sur le fleuve. Mais on y interdira l'accès aux étrangers et on monnaiera toutes nos richesses que sont le bois et l'or". De tels propos s'accompagnent d'une véritable mythification de la vie villageoise et de la proclamation d'un retour nécessaire à la tradition. Pourtant, beaucoup de ces Ndjuka, notamment les plus jeunes, n'ont jamais vécu dans ces villages du fleuve, ou ne se s'y sont rendus que rarement et pour des séjours très brefs. Beaucoup ne savent par exemple pas exactement où sont situés leur(s) village(s) d'origine ou ne connaissent pas leur(s) clan(s), ni les problèmes de soudures alimentaires ou de malnutrition qui régulièrement frappent les villageois, ni la nécessité devenue vitale de l'argent dans ces villages.

En l'absence de débouchés économiques et en conséquence du sentiment de n'être pas réellement les bienvenus à St-Laurent, nous assistons à une recolonisation des berges du Maroni et à une tendance à un retour à des activités plus traditionnelles --au regard de l'histoire de ce groupe. Depuis la fin du "business", de nombreuses familles de St-Laurent déclarent vivre du regain du travail de l'or sur la rivière Lawa et du transport fluvial que génère cette activité, ainsi que de l'agriculture itinérante sur les nouveaux abattis situés en amont de la ville. Mais cette tendance, loin de signifier une résolution de la situation des Ndjuka urbanisés, semble au contraire confirmer une division qui apparaît au sein même du groupe ndjuka, entre ceux qui malgré leurs efforts demeurent des clandestins et ceux dont la situation s'est régularisée. Car si on peut se satisfaire de ces nouvelles tendances qui désengorgent en quelque sorte l'agglomération, reste à savoir si elles font diminuer le nombre de Ndjuka présents dans cette région, ou modifier les rapports entre ceux-ci et les autres populations ou les structures administratives et politiques. Il semble plutôt que la recolonisation en amont de St-Laurent correspond à un soutien matériel des Ndjuka déjà installés à St-Laurent ou, dans d'autres cas, qu'elle vise à légitimer une présence sur la rive française afin de pouvoir faire prévaloir son appartenance à la France lors d'ultérieures démarches administratives.

Dans le même temps, certains professionnels de la santé font à St-Laurent l'amer constat de la dégradation de la qualité de la vie qui se traduit selon eux par l'augmentation de la délinquance et de troubles psychiques qui semblent mettre en cause la stabilité et la cohésion du groupe ndjuka. De notre côté, nous avons pu constater une forte augmentation du réseau associatif. Se pose donc la question de l'éventuel lien de cause à effet entre le délabrement de la structuration sociale et l'indéniable densification du réseau associatif.

En guise de conclusion.

Il est aujourd'hui indéniable que cette région de l'ouest guyanais s'est profondément transformée depuis le conflit surinamien: son caractère frontalier est devenue une réalité, l'augmentation de sa démographie est davantage une conséquence de l'immigration que de l'accroissement naturel, et la composition de sa population, suivant en cela les mouvements migratoires, s'est également modifiée entraînant de nombreux effets le plus souvent jugés pervers. En conséquence, l'ouest guyanais se présente désormais comme une région dont l'évolution et les spécificités divergent de celles du reste du département. Face à ces bouleversements rapides, le contexte départemental qui continue dans une grande mesure d'être fidèle à ce qu'il fut au moment de l'élaboration de son statut, n'offre que peu de perspectives susceptibles de prendre en compte la nouvelle dimension régionale que sous-tendent pourtant la circulation des hommes, l'histoire et la géographie.

Auteurs et acteurs aussi bien des changements récents que des limites du statut du département, la présence des Ndjuka et des autres Noirs Marrons (Saramaka, Aluku et Paramaka), considérée de façon globale, interpelle la sphère politique sur ses choix et ses orientations quant au devenir de la région.

Jean-Yves PARRIS, septembre 1997.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

- BOURGAREL, S. "Les réfugiés surinamiens en Guyane", in Etudes créoles, vol XIII, n°2, 1990, pp: 43-50.
- de GROOT, S.W. *Djuka society and social change: history of an attempt to develop a Bush Negro community in Surinam 1917-1926*. Assen, Van Gorcum & Co, New-York 1969.
- de GROOT, S.W. *From isolation towards integration: the Surinam maroons and their colonial rulers*. Martinus Nijhoff, The Hague 1977.
- FRANSZON, A. "The suriname maroon crisis", 1988.
- JOLIVET, M.J. "Introduction à la question des "ethnies" et des frontières en Guyane", in Questions d'identités comparées, ORSTOM, Bulletin du Dpt SUD, 1989. pp: 117-132.
- PRICE, R. (sous la dir de), *The Guiana maroons: a historical and bibliographical introduction*, The John Hopkins University press, Baltimore and London 1976.
- PRICE, R. *Maroon societies: rebel slave communities in the Americas*. J.Hopkins University Press, Baltimore and London, 1971.
- SAINT-LAURENT-DU-MARONI, par Huygues-Belrose V & Abonnenc M, in Histoire des communes Antilles-Guyane, vol 6, 1986, pp: 29-68.
- TOULEMONDE-NIAUSSAT, M. "Histoire d'"ethnies": éléments pour une analyse des mouvements de population sur le Maroni", in Questions d'identités comparées, ORSTOM, Bulletin du Dpt SUD, 1989, pp: 97-115.
- TOULEMONDE-NIAUSSAT, M. *Anthropologie des dynamiques interculturelles et de développement dans la région frontalière du bas-Maroni (Guyane française)*. Thèse doctorale soutenue en 1993 à l'université François Rabelais de Tours.
- THODEN VAN VELZEN, B. "Priests, spirit mediums, and guerrillas in Suriname", 1994.
- THODEN VAN VELZEN, H.U.E.&VAN WETERING, W. *The great father and the danger*. Foris Publications, Dordrecht-Holland/Providence-U.S.A., 1988.
- VAN EEUWEN, Y. "Suriname: de la révolution des sergents au retour à la démocratie", in Problèmes d'Amérique latine, n°91, pp: 25-46.
- VERNON, D. *Bakuu: le mal moderne*, Paris, E.H.E.S.S.